

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 22 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 15 septembre 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25 (dont 3 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Mesdames et Messieurs CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine – PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon **Adjoints**

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle – MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - SAENEN Romuald - BLANCHARD Perrine - MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLON Béatrice – **Conseillers**

Absents avant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame Maryline LUCAS
Madame WILLERVAL Aurore à Madame Marylène TAIRA
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES EN 2026

Madame le Maire indique que, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Vu la demande du commerce ALDI qui sollicite une ouverture exceptionnelle les dimanche 20 décembre 2026 et 27 décembre 2026,

Elle propose :

- de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2026 de tous les commerces de détail,
- de préciser que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250922-D13DU220925-DE

- de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

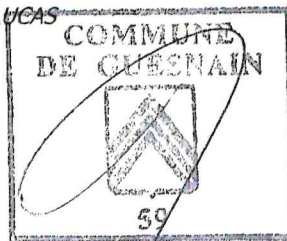
donne un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2026 les dimanches 20 et 27 décembre 2026 pour tous les commerces de détail qui seront définies par un arrêté du Maire,

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM

Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que le présent acte réceptionné
par le Sous-Préfet de DOUAI
le 7/10/25....., publié ou notifié
le ...7/10/25.... est exécutoire
le Maire,